

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 MARS 2011

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Etaient présents : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Patrice GEIGER, Mr Gérard BRUEL, Mme Virginie BONNET, Mme Solange DUTOUR, Mr Arnaud MIGNARD.

Absents : Mr Hervé CASTAINGS, Mr Olivier SOUZY

Procurations : Mr Hervé CASTAINGS à Mr Jérôme BRUEL, Mr Olivier SOUZY à Mme Solange DUTOUR

1. COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2010 :

Les trois comptes administratifs de la Commune (budget communal, assainissement et zone artisanale) sont approuvés à l'unanimité ainsi que les trois comptes de gestion tenus par le percepteur (reflet de la gestion communale) :

- **BUDGET COMMUNAL** : Résultat de clôture à fin 2010 :
 - Investissement : -151 275.72 €
 - Fonctionnement : 309 744.94 €
 - Le budget communal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 309 744.94 € qui permettra de couvrir le déficit d'investissement ainsi que les sommes restant dues (dépenses d'investissement engagées main non réglées en 2010 à hauteur de 28 037 €. Le reste, soit 130 432.22 € sera reporté en section de fonctionnement sur le budget 2011.
- **BUDGET ASSAINISSEMENT** : Résultat de clôture à fin 2010 :
 - Investissement : 69 918.10 €
 - Fonctionnement : - 7514.19 €
 - Le compte administratif du budget assainissement présente un excédent d'investissement de 69 918.10 € et un déficit de fonctionnement de 7 514.19 € qui s'explique notamment par les dotations aux amortissements suite aux travaux de remise en état des réseaux effectués entre 2006 et 2008.
- **BUDGET ZONE ARTISANALE** : Résultat de clôture à fin 2010 :
 - Investissement : -41 865.07
 - Fonctionnement : 0 €

- Le déficit, provisoire, de ce budget s'explique par l'achat des terrains de la 2ème tranche (création de 9 lots supplémentaires). La première tranche des travaux a été équilibrée et couverte par la vente de terrains aux différents artisans installés sur cette zone.

2. BUDGETS PRIMITIFS 2011

- BUDGET COMMUNAL :

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement (frais fixes tels que l'électricité et le chauffage des bâtiments, frais de personnel, l'entretien des locaux, intérêts des emprunts...) s'élève à 759 305 € TTC.

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissements (travaux église, achats de terrains à la Safer, travaux divers sur bâtiments, remboursement du capital des emprunts...) s'élève à 494 276 € TTTC.

Les principaux projets inscrits au budget communal 2011 sont les suivants :

BATIMENTS :

- Transformation de l'ancienne bibliothèque en appartement : les travaux commencés en décembre 2010 se sont achevés à la mi - mars, libérant l'appartement situé dans l'ancien bureau de poste, qui accueillera dès début avril le cabinet médical de l'infirmière libérale installée sur la commune.
- Travaux église : suite à la cession à la Commune, de la Salle Jeanne d'Arc, au prix d'un euro, par l'association paroissiale, début mars, la Commune va réaliser des travaux de mise aux normes électriques, chauffage et décoration intérieure dans l'église pour un montant de 94 000 € TTC. Trois devis de remise aux normes électriques ont été reçus en mairie : le montant devrait s'élever à 20 000 €. Des travaux de menuiserie porteront sur le changement d'une fenêtre, de la porte de la crypte, sur le vaisselier et sur du mobilier de la sacristie. Deux entreprises avaient répondu à l'appel d'offre.
- Appartements locatifs : divers travaux de rénovation sur les bâtiments loués sont prévus (changements de volets, de porte, de radiateur) pour un coût d'environ 7 200 €
- Travaux à l'école : les principales dépenses concerneront l'achat de tapis de sols (1200 €), d'un toboggan (4 600 €) ainsi que la mise aux normes de l'évacuation des fumées à l'école (2 500 €) ; à noter qu'une auto-laveuse (2 700 €) a été achetée début d'année pour les nouveaux locaux de la maternelle.
- Travaux divers : différents travaux d'entretien sont prévus sur les bâtiments publics : isolation de la mairie (2500 €) crépi du mur du cimetière (2 000 €), du mur de la pétanque (2 500 €), et du mur du jardin situé vers la place du souvenir (4 000 €) ; travaux de zinguerie sur l'ancien préau (3 500 €).
- Durée des amortissements : Monsieur le Maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la

dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. En conclusion, Monsieur le Maire propose donc des durées d'amortissement à appliquer aux futurs investissements.

VOIRIE :

- Achat de terrains à la Safer : 15 000 € sont consacrés à l'acquisition de plusieurs parcelles (5.5 ha) de terrains permettant de procéder à divers aménagements notamment : la mise en valeur du lavoir de Nervieux, l'ancienne décharge, un terrain à proximité du champ de foire pour faciliter le stationnement lors de la foire. Il s'agit d'une opportunité historique de réaliser divers projets.

Une partie de la parcelle de terrain ZI 65 va faire l'objet d'un bail agricole (vente d'herbe) pour une période d'un an renouvelable. Un appel à candidature de tous les agriculteurs domiciliés ou exploitants sur la commune de Nervieux a été lancé. Une pré-sélection sera organisée par l'AFR le 28 mars et sera validée en Conseil Municipal (en fonction des 3 premières candidatures retenues par l'AFR).

- Chemin piétonnier : reprise en cailloux du contrefort du talus, du chemin des écoliers reliant le chemin Garnier au parking de l'école : 5 000 €

- Aménagement des arrêts de car aux 3 Materets : création d'un arrêt de car en bas du chemin des 3 Materets, afin d'améliorer la sécurité des enfants scolarisés. Ce projet nécessite l'achat d'une petite parcelle de terrain (environ 1 500 €) et le déplacement d'un poteau EDF (2500 €). Le « tourné » à droite en provenance de St Georges de Baroilles sera facilité.
- Projet Conseil municipal des enfants : dans le cadre de la création d'un parc « ado » vers le cimetière, 1500 € sont inscrits pour les travaux d'aménagement.
- Déclassement et vente d'une partie d'un chemin communal situé dans le domaine public : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par l'indivision Peronnet qui souhaite acquérir une partie du chemin communal situé à Grénieux, d'environ 240m² desservant sa propriété. Du fait que ce chemin communal dessert une seule maison, que la circulation n'y est pas générale et qu'il représente une charge pour la commune, le Conseil Municipal décide donc de déclasser ce terrain et de consulter les domaines pour faire évaluer le prix de vente.

TAXES LOCALES :

Le conseil municipal décide d'augmenter de 5 % les taux des impôts locaux (10 voix pour ; 2 contre) pour couvrir les pertes de recettes communales liées aux difficultés rencontrées par les entreprises locales et le prochain départ (en 2012) du péage de l'autoroute A89. Une baisse de plus de 34 % des recettes de taxe professionnelle est attendue en 2012.

Les nouvelles taxes d'imposition sont les suivantes :

- Taxe d'habitation 7.24 %
- Taxe foncière (bâti) 9.66 %
- Taxe foncière (non bâti) de 30.34 %

• BUDGET ASSAINISSEMENT 2011 :

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité des élus.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 106 942 € TTC (charges de fonctionnement des stations de Nervieux et Grénieux, travaux de branchement des particuliers sur le réseau d'égouts, honoraires SPANC, contribution MAGE).

Les dépenses d'investissement sont estimées à 677 789 €. La principale dépense concerne la construction de la nouvelle STEP desservant le village de Nervieux.

Redevance assainissement :

Compte tenu du déficit de fonctionnement constaté en fin d'exercice 2010 (7514 €), le conseil municipal se voit dans l'obligation d'augmenter la redevance assainissement qui se est fixée de la façon suivante :

Base forfaitaire : 44 € + 0.73 €/m³ d'eau consommé.

D'après les estimations effectuées en Mairie, cela devrait représenter une augmentation de 9 € par foyer. La part relative à la modernisation des réseaux de collecte dont le taux est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est porté à 0.19 €/m³ cette année.

Pour les foyers disposant d'un puits et raccordés au réseau d'assainissement, un forfait correspondant à la base forfaitaire plus la moyenne des consommations de tous les foyers de 2 personnes sera appliqué ; ce forfait sera calculé chaque année sur la base des consommations de l'année antérieure soit pour l'année 2011 : 74.81 m³.

Droit de branchement aux égouts :

Le montant du droit de branchement des égouts est porté à 2 200 € à compter du 1^{er} avril 2011. Il concernera uniquement les nouvelles constructions raccordées aux égouts.

Financement de la STEP :

Afin de financer la quote-part communale des travaux de construction de la station d'épuration (montant des travaux estimés à 680 000 €), Monsieur le Maire propose de souscrire un prêt de 141 000 € au taux de 4.07 % sur 25 ans ainsi qu'un prêt de 80 000 € au taux de 2.46 % sur deux ans afin de rembourser le montant de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée).

- STEP : Le Conseil Général de la Loire a confirmé que le dossier était complet et sera présenté prochainement à la Commission pour attribution des subventions. Le maître d'ouvrage a transmis par courrier le dossier de consultation sur CD ROM. L'Avis d'Appel Public à la Concurrence sera mise en ligne via la plate-forme « Marchés Publics » du Conseil Général dès le lundi 21 mars, et consultable sur le site internet et sur la presse locale. La commission d'appel d'offres dépouillera les offres des entreprises soumissionnaires.

3. PERSONNEL :

- Régime indemnitaire :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 18 janvier 2011 concernant la mise en place du régime indemnitaire pour les agents titulaires de la collectivité. Les agents titulaires se sont vus proposer une Indemnité d'Administration et de Technicité et les agents non titulaires une « prime sur objectif ». Suite à un courrier de la Sous Préfecture, les agents non titulaires peuvent bénéficier au même titre que les agents titulaires de l'I.A.T. La délibération portant sur la « prime sur objectif » est de ce fait annulée.

- Dématérialisation des actes :

Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, la Préfecture de la Loire et le Département ont mené un projet commun : la dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales et des établissements publics (ACTES). La commune peut donc bénéficier de l'accès au service de télétransmission des actes, qui présente de nombreux avantages : réduction des coûts d'affranchissement, papier, gain de temps).

Convention avec le Conseil Générale de la Loire pour la mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics :

Il est rappelé que le Conseil Général de la Loire s'est positionné comme offreur de service numérique territorial dans le cadre de développement de l'administration électronique. Le Conseil Général de la Loire met donc à disposition gratuitement un service de dématérialisation des marchés publics auprès des collectivités et des établissements publics de la Loire.

4. DIVERS :

- Conseil d'école : il se tiendra le jeudi 31 mars 2011 à 17H45 au RPI.

- Foire du 20 mai 2011 : une réunion de préparation se tiendra le mercredi 6 avril 2011 à 20 heures en mairie.

- Soutien à la commune de Ste Colombe sur Gand : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de demande de soutien à l'école de la commune de Sainte Colombe sur Gand. Une pétition pour ne pas fermer une classe de l'école peut-être signée.

Le prochain conseil municipal sera prévu mi avril.